

AVIS PUBLIC

SÉANCE DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2025

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci a adopté à la séance ordinaire du conseil du 16 décembre 2024, la **résolution numéro : 2024-298 - Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2025.**

QUE l'article 148 du *Code municipale du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

QU'IL y a lieu d'ajouter une séance au mois d'octobre avant la période électorale conformément à la Loi, le jeudi 2 octobre 2025 à 19 h 00 à la salle communautaire du Manoir de la Rivière Dufresne situé au 1048 chemin Notre-Dame-de-la-Merci, Notre-Dame-de-la-Merci;

QUE la séance ordinaire prévue le 11 novembre dans le calendrier des séances ordinaires doit être déplacée au lundi 17 novembre 2025 à 19 h 00 à la salle communautaire du Manoir de la Rivière Dufresne situé au 1948 chemin Notre-Dame-de-la-Merci, Notre-Dame-de-la-Merci :

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce 15^{ième} jour du mois de septembre 2025.

Martine Bélanger
Directrice générale et greffière-trésorière